

# Avis public du scrutin référendaire

**Vote par  
correspondance**

Municipalité

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

Scrutin du

2021	09	26
année	mois	jour

Page 1 de 3

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné que :

1. Un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

- du règlement;  
 de la résolution;  
 de l'ordonnance;

Pour consultation :	65, RUE LESSARD, ST-JEAN-DE-MATHA
	<i>Endroit</i>
Dates :	LUNDI AU VENDREDI
Heures :	8 H 30 À 12 H ET 13 H À 16 H

numéro : Règlement numéro 502-77 modifiant le règlement de zonage numéro 502 afin de régir les  
titre et projets intégrés ainsi que les établissements d'hébergement touristique au sein d'une ;  
objet : résidence principale ou secondaire dans les zones RF-2 et RV-4 ;  
date de l'adoption : 7 juin 2021 ;

montant et emploi projeté des  
sommes de l'emprunt (le cas échéant) : N/A

2. La question référendaire est la suivante :

Approuvez-vous le Règlement numéro 502-77 modifiant le Règlement de zonage numéro 502, afin de  
régir les projets intégrés ainsi que les établissements d'hébergement touristique au sein d'une  
résidence principale ou secondaire dans les zones RF-2 et RV 4?

3. Le scrutin concerne :

- l'ensemble de la municipalité;  
 un secteur de la municipalité;

## Description du périmètre du secteur concerné

1 <sup>ère</sup> Avenue du Lac Mondor 2 <sup>e</sup> Avenue du Lac Mondor Alexandre, rue Andrée, rue Beaulieu, rue (n° civique : entre 20 et 153) Beausoleil, rue Bellehumeur, rue Belle-Rive, rue de la Bonin, rue Bruno, rue (n° civique : entre 90 et 200) Budapest, rue de Calvaire, chemin du	L'Aéroport, rue de (n° civique : entre 2 et 100) Lehar, rue L'Étang, rue de Louise, rue Lucerne, rue de la Martin, rue M-B Brunet, chemin Montagne, avenue de la Montée du Lac Morilles, rue des Outardes, rue des P-É Corriveau, rue
---	--



4. Les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2021	09	26
année	mois	jour

Endroit : 86, rue Archambault, à Saint-Jean-de-Matha (centre culturel)

Section de vote (n<sup>os</sup>) 1 à 4

5. Renseignements sur le vote par correspondance :

- le bulletin de vote doit être reçu au bureau du secrétaire-trésorier au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2021	09	24
année	mois	jour

 ;

- les personnes habiles à voter pouvant voter par correspondance qui n'auront pas reçu le bulletin de vote pourront communiquer avec le secrétaire-trésorier afin de l'obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :  
aux jours et aux heures suivants :

2021	09	20
année	mois	jour

 ,

Jour : 21 septembre 2021 , de : 9 h à 12 h et de : 13 h à 16 h ;  
Jour : 22 septembre 2021 , de : 9 h à 12 h et de : 13 h à 16 h ;  
Jour : 23 septembre 2021 , de : 9 h à 12 h et de : 13 h à 16 h ;  
Jour : 24 septembre 2021 , de : 9 h à 12 h ;

Pour plus d'information, vous pouvez me joindre ou joindre mon adjoint, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Secrétaire-trésorier : Philippe Morin

Secrétaire d'élection / Adjointe : Isabelle Falco

Adresse : 65, rue Lessard

Adresse : 65, rue Lessard

Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0

Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0

Numéro de téléphone : 450 886-3867 p.9

Numéro de téléphone : 450 886-3867 p.8

6. Le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

Endroit : 86, rue Archambault, Saint-Jean-de-Matha (centre culturel)

Date : 26 septembre 2021

Heure : 20 h

Signature

Donné à Saint-Jean-de-Matha, le

2021	09	16
année	mois	jour



Secrétaire-trésorier